

Délibération DEL-B-2025-058

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 10 JUIN 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix juin deux mille vingt-cinq, à 14h30, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (19) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Johnny BROSSEAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claire PAULIC, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (1) : Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU,

Absents (7) : Cécile VRIGNAUD, Serge BOUJU, Pierre BUREAU, Sébastien GRELLIER, Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD

Date de convocation : 04-06-2025

Secrétaire de séance : Marie JARRY

DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT

Élaboration de plans de gestion sur les haies bocagères appartenant à la communauté d'agglomération : demande de subvention

Vu la délibération du Conseil communautaire DEL-CC-2021-061 du 11 mai 2021 portant sur le lancement du Schéma directeur des Energies Renouvelables et des Récupérations du Bocage Bressuirais ;

Vu la délibération du Conseil communautaire DEL-CC-2023-233 en date du 24 novembre 2023 portant sur le lancement d'une démarche en faveur des haies bocagères – Plan de Gestion Durable des Haies Bocagères auprès des agriculteurs du territoire ;

Vu la délibération du Conseil communautaire DEL-CC-2024- 132 du 2 juillet 2024 portant sur la validation du Schéma directeur des Energies Renouvelables et des Récupérations du Bocage Bressuirais ;

Vu la délibération du Conseil communautaire DEL-CC-2024-189 du 5 novembre 2024 arrêtant le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'Agglomération du Bocage Bressuirais ;

Vu la délibération du Conseil communautaire DEL-CC-2025-016 du 28 janvier 2025 portant sur l'actualisation des plans de financement des Plans de gestion durable des haies bocagères à l'attention des agriculteurs.

Considérant la convention établie avec l'ADEME Nouvelle Aquitaine n°20NAC0289 portant engagement du terroir en matière de transition écologique et fixant les termes du Contrat d'Objectif Territorial (COT) ;

Considérant le plan de paysage du Bocage Bressuirais et notamment l'objectif de qualité paysagère « à l'école du bocage » ;

Considérant le projet de territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais et notamment ses objectifs de :

- *Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique (Ambition 1 « un territoire attractif créateur de richesse et d'emploi ») ;*
- *Préserver et valoriser le paysage de bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire (Ambition 2 « un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources »)*

Depuis 2024, la communauté d'agglomération accompagne des agriculteurs volontaires pour élaborer sur leur exploitation des « Plans de Gestion Durable des Haies ». Cette démarche réservée aux exploitations agricoles répond à la méthodologie du Réseau Haie (méthode normée).

Un plan de gestion durable des haies bocagère est un document permettant de se projeter sur les cycles d'entretien, de plantation et de renouvellement des haies mais aussi de prélèvement de bois.

Afin de se rendre également exemplaire et d'avoir une meilleure vision de son patrimoine bocager, il est proposé de conduire des plans de gestion sur les haies bocagères implantées sur le foncier de la communauté d'agglomération.

Cette action permet de préserver le paysage en adaptant la capacité de résilience du bocage face au changement climatique et d'instaurer une gestion pérenne de ce patrimoine. Les plans de gestion permettront de rationaliser les interventions d'entretien (marché public, entretien par des agents ou délégations aux communes) en étant plus efficient, de relier la gestion à la valorisation (paillage des massifs, bois énergie, etc.) et de développer les services rendus par les haies (brise vent, corridor écologique, maintien des sols, qualité de l'eau, captation carbone, etc.).

Pour accompagner les services dans cette action, il est proposé de recourir à une expertise spécialisée via une procédure de marché public, et de solliciter le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine via l'Appel à Projet « Nature et transition ».

Le plan de financement prévisionnel suivant est ainsi élaboré :

Dépenses	Total	Recettes	Montant	%
Elaboration des plans de gestion des haies bocagères sur le foncier de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais	62 500 €	Région Nouvelle Aquitaine via Appel à Projet « Nature et Transition »	50 000€	80%
		Reste à charge (autofinancement)	12 500€	20 %
TOTAL	62 500€		62 500 €	100 %

Le bureau communautaire est invité à :

- solliciter un soutien de la Région Nouvelle Aquitaine pour un montant de 50 000 € dans le cadre l'Appel à projet « Nature et Transition » pour le lancement de l'élaboration de plans de gestion des haies sur le foncier de la Communauté d'agglomération, conformément au plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer en conséquence toute démarche nécessaire de demande de subvention ainsi que signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **1 7 JUIN 2025**

Notifié ou publié le **1 7 JUIN 2025**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

